

ARRÊTÉ DU MAIRE N°115-2026**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
ZA ARBORA, hors agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 10/09/2026 de Madame Delphine GODARD, représentant la société STPML, pour le raccordement au réseau d'eau potable d'eau potable pour le compte du SIDESOL, dans la zone d'activité d'ARBORA,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie N°26-113 délivré au SIDESOL par les services de la COPAMO en date du 22/06/2026,

Considérant que pendant ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement à hauteur du chantier pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30k km/h à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable une semaine à compter du lundi 28 septembre 2026.

Les travaux ne devront pas gêner le passage des véhicules de collecte du SITOM Sud-Rhone le jeudi 1^{er} octobre 2026.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

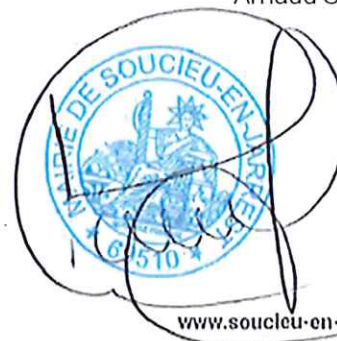
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thurins, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame GODARD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thurins,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame GODARD.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 16 septembre 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : **1 6 SEP. 2026**